

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

19/02/13

DATE D’AFFICHAGE

19/02/13

Objet :

2013-14-03-16
Opération Grand Site
« Programmation
d’Information et de
Communication »

L’an : 2013

Et le : QUATORZE MARS

A : SEIZE Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **Jean-Louis BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **D. GALTIER** (CdC Faugères), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

SOUS-PREFECTURE
BUREAU des POUVOIRS
PUBLICS
25 MARS 2013
34500 BEZIERS

**Objet : Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian »
Programme d'information et de communication**

La démarche d'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale.

Le Chargé de mission recruté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en mai 2012 pour une durée de 3 ans, s'est attaché en priorité à construire en concertation avec les acteurs du projet, les actions indispensables pour pouvoir élaborer le projet et le programme d'actions de l'OGS. Il est apparu nécessaire de mettre en œuvre un programme local d'information et de communication.

Ce programme vise à faire de la pédagogie sur la démarche OGS et sensibiliser, faire partager et s'approprier l'identité et l'esprit des lieux du grand site, et ses enjeux de préservation, de gestion et de mise en valeur.

Il s'agit de réaliser notamment :

- deux déplacements sur des grands sites comparables (Navacelles, Gorges du Gardon)
- deux éduc tours à l'attention des élus, et des prestataires touristiques,
- des visites de terrain accompagnées sur chacune des sept communes du périmètre,
- un cycle de conférences-débats à l'attention des habitants,
- des réunions/groupes de parole chez l'habitant,
- la diffusion d'un flyer de présentation générale.

Le coût prévisionnel de ce programme qui se déroulera en 2013 et 2014 s'élève à 8 750,00 € HT avec un coût TTC de 10.465,00 € pour lesquels les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil général de l'Hérault4 375,00 €
- Europe (LEADER).....2 625,00 €

pour un autofinancement de 3 465.00 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat mixte, sur le plan de financement présenté, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat mixte, sur le plan de financement présenté, et autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. ✓

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président,
Francis BOUTES

